

Le 23 mai 2003

Cher **intervenant** :

Au nom des membres du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et de la Canadian Insurance Services Regulatory Organizations (CISRO), j'aimerais saisir cette occasion de vous mettre au courant des derniers développements du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV).

Le PQPAV est une norme à l'intention des futurs agents d'assurance-vie qui s'appêtent à se joindre à la profession; le programme comprend un cours préalable obligatoire dispensé par un prestataire de cours autorisé, un examen, ainsi qu'un permis unique. Le PQPAV a été élaboré par des experts en questions touchant le secteur des assurances (agents et personnel de compagnies d'assurance) et ont bénéficié du concours de conseillers en enseignement et en statistiques pour concevoir l'organisation de la matière couverte par le cours.

Ce programme soutient les efforts déployés par la CCRRA et la CISRO pour harmoniser les exigences en vigueur partout au Canada. Le PQPAV permet à tous les agents canadiens de remplir les mêmes normes de compétence et d'obtenir des permis d'un type unifié. Ceci facilitera la conduite des affaires à l'échelle du Canada et la mobilité des agents d'une province à l'autre. De plus, les consommateurs bénéficieront du même niveau de compétence et de protection, quel que soit l'endroit où ils vivent.

En janvier 2003, le PQPAV a été mis en application obligatoire dans la plupart des régions du Canada. Le PQPAV sera en place au Nouveau-Brunswick très bientôt. Le Québec a déjà un programme similaire avec des exigences plus strictes. Certaines régions ont également adopté une période de transition de quatre ans pendant laquelle un permis restreint sera offert parallèlement au permis intégral du PQPAV. Le permis restreint sera accordé après que le candidat aura terminé une partie déterminée du cours et de l'examen correspondant, et qu'il aura rempli une entente l'engageant à respecter certaines conditions. Cette possibilité a été ouverte afin d'aider les intervenants commerciaux à s'ajuster au passage du système actuel vers le PQPAV.

Tant le CCRRA que la CISRO sont d'avis que la transition vers le PQPAV s'est déroulée harmonieusement. Ceci est dû en grande partie au fait que les acteurs commerciaux se sont activement impliqués dans ce projet. En tant qu'organismes de réglementation, nous croyons que le dialogue permanent avec les intervenants commerciaux a été en grande partie responsable du succès qu'a connu ce programme jusqu'à maintenant.

Par exemple, à l'échelle canadienne, le taux de réussite de l'examen intégral est de 78% et celui de l'examen du permis restreint est de 58%. Ces chiffres dépassent le taux de réussite de l'examen précédent. Ce succès est révélateur de l'importance des cours préalables au processus de délivrance des permis. Jusqu'à maintenant, en plus des compagnies d'assurances qui offrent des cours, il y a cinq prestataires de cours commerciaux :

- L'Institut canadien des valeurs mobilières (ICVM)
- La Financial Advisors Association of Canada (Advocis) (anciennement désignée comme la CAIFA) / Foran
- Ment-r com / Learning Library
- Le Peel Institute of Applied Finance (Peel) / l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC)
- Le Seneca College / Con*nect.

Comme vous le savez peut-être déjà, le Brondesbury Group a récemment terminé un examen complet du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV). Nous avons le plaisir d'apprendre que le conseiller en est venu à la conclusion que l'examen est à la fois bon et fiable. L'analyse était complète et comprenait à la fois une révision du contenu et un examen statistique. Un certain nombre de recommandations ont été formulées afin de faire des ajustements à l'examen. Notre point de vue est que de tels ajustements sont prévisibles lorsqu'un nouveau programme est inauguré, ainsi nous nous attendons à ce qu'une partie de ces recommandations soient mises en œuvre. Il restera à décider spécifiquement quelles recommandations seront mises en œuvre et la manière dont elles le seront, ce que nous ferons lorsque nous aurons eu la possibilité de les examiner plus avant. Nous discuterons sous peu plus en détails de tout changement avec les parties concernées. Ce rapport est disponible sur le site Web du CCRRA (www.ccir-ccrra.org).

Entre-temps, nous prévoyons poursuivre notre dialogue avec les intervenants pour assurer que le PQPAV continuera de remplir ses objectifs.

En vous priant d'agréer mes meilleures salutations,

Catherine Smith
Présidente, Comité d'intégrité du PQPAV
et
Surintendante des services financiers de la Nouvelle-Écosse